



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Vingt-Neuf Mars

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2014

Secrétaire de séance : M. PELLEGRINO Alex

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 22 - Votes contre : 1 - Abstention : 0

Etaient présents : M. AUFFRET- R. AUBAULT – JL. GIRAUD – A-M. GAUBERTI – G. BARRA, Adjoints
E. MENUT – J. ROBERT HENSELER – W. DUBOSQ – A. DUBOIS – A. PELLEGRINO – J. TOCQUER –
J. RAYNAUD - S. BEURRIER – C. VELAY – S. ARNOULD – C. LUBRANO LAVADERA – S. ALLEG –
N. PERRICHON – A. RASKIN - M. RAYNAUD – A. CELKA – S. LELUIN, **Conseillers Municipaux**

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-2,

VU la convocation du conseil municipal du 24 mars 2014 pour l'élection des adjoints au maire,

CONSIDERANT que le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au maire,

CONSIDERANT cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

CONSIDERANT que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints,

CONSIDERANT qu'il a été rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 5 adjoints au maire,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

à la majorité (22 voix pour – 1 voix contre : Mme Annette CELKA)

- DE FIXER à 5 le nombre d'adjoints au maire.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE